



CHSCT d'administration centrale du 22 septembre 2015
Travail et conjoint : enfin !
ou
une façon administrative d'attendre Godot...

Mr le président, mesdames et messieurs les représentants de l'administration, chers camarades syndicaux,

Vous nous réunissez ce jour pour installer le nouveau CHSCT-AC conjoint, suite aux élections de décembre 2014.

Enfin :

*Mais il est vrai que dans cet univers administratif,
toujours en réforme kafkaïenne,
le leitmotiv fréquent est la reprise « d'en attendant Godot ».*

L'UNSA ITEFA ne peut que déplorer qu'il ait fallu attendre 9 mois pour que cette instance voit le jour : enfantement dur, ardu et difficile, puisque 2015 aura été l'année à CHSCT-AC conjoint unique, contrairement aux 3 minimum conformément aux textes réglementaires, dont la circulaire d'application de 2011 de l'accord fonction publique de décembre 2009.

Un CHSCT-AC conjoint, dont il est impératif de le réunir, eu égard aux questions de sa compétence.

Une installation de cette instance dans un contexte critique de réformes multiples, d'incertitude sur le plan statutaire et indemnitaire et dans un fonds médiatisé d'attaque frontale du statut général et d'annonces contradictoires sur l'avenir même de la FP et des missions de ses personnels, toujours ciblés comme des budgétivores par les mêmes donneurs de leçons.

Souffrance au travail, « burn-out » reviennent et déstabilisent l'édifice régalien : il existe des RPS, souvent « noyés » par des réorganisations de bureaux, des exfiltrations faites dans l'urgence, des circuits d'information peu transparents.

Il doit être ainsi rappelé que l'ensemble des OS présentes de ce comité ont mis 4 mois environ pour obtenir une réunion extraordinaire du CTAC pour aboutir à diligenter une enquête sur une TS en service, agent du secteur « travail (P155).

L'ODJ appelle les points suivants

<u>POINT n°1:</u> Présentation de la formation des membres du CHSCT	Avis
<u>POINT n°2:</u> Calendrier des visites de sites 2015/2016	Avis
<u>POINT n°3:</u> Bilan 2014 / 1er semestre 2015 des accidents de service / du travail et les maladies professionnelles	Information
<u>POINT n°4:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des signalements 2014 et 1^{er} semestre 2015 sur les registres SST - Signalement par un agent de la Direction générale de la santé - Signalement sur le registre SST de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle 	Information
<u>POINT n°5:</u> Présentation du diagnostic d'accessibilité du site de Duquesne	Information
<u>POINT n°6:</u> Point sur le dispositif de vidéo protection sur le site de Duquesne	Information
<u>POINT n°7:</u> Point sur les préconisations suite à la visite des sous-sols de Duquesne en 2014	Information
<u>POINT n°8:</u> Point sur le service de médecine de prévention	Information
<u>POINT n°9:</u> Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> - antenne relais mobile 6^{ème} étage Estrée 	Information

Enfin, l'UNSA ITEFA vous demande de retirer le point sur l'équipement en vidéosurveillance présenté à l'ordre du jour (qui aurait dû à fortiori être présenté pour "avis" et pas pour "information"), car il relève d'un CSHCT conjoint exceptionnel, s'appuyant sur des dispositions non conformes à l'objet et de faire retirer sur le champ les caméras installées pour permettre aux agents de retrouver un peu plus de sérénité dans leur environnement professionnel.

En fait, un CHSCT-AC conjoint surchargé, qui laisse peu de place au dialogue social sur des points sempiternellement reportés et donc jamais traités, ni sur la forme et encore moins sur le fonds : le report des thèmes des questions diverses le montre parfaitement (la gestion du temps de travail et le badgeage avec toujours le maintien de la disparité entre les deux secteurs et les direction, les règlements intérieurs des nouvelles directions du SG sont notamment les questions posées depuis plus d'un an et sans retour de l'administration). Si cela est la conception du dialogue social gouvernementale, alors, pardonnez-nous, mais l'UNSA ITEFA dénonce une parodie du dialogue social et de l'application de la loi de 2010 et une perte de temps pour chacun !

Vos réponses à nos questionnements sont souvent parcellaires : surtout il semble que la coordination, tant « adulée » par la création du SG des ministères sociaux ne permette pas l'harmonisation, l'animation, la coordination lorsque plusieurs services doivent faire une réponse commune et arbitrée sur des sujets de gestion, de santé au travail, de suivi des chantiers.

Le cloisonnement reste la règle. La communication est différente entre vos S/D : à nous de faire la part des choses ! Et de répondre presque à votre place aux personnels. Nous n'en avons ni le pouvoir, ni la possibilité !

L'UNSA ITEFA est obligée de vous fait part de ce constat amer mais réaliste d'exercer dans de telles conditions la défense des agents toujours plus malmenés par les réformes.

Ainsi, l'UNSA ITEFA vous rappelle les principaux points évoqués dans la lettre intersyndicale du 27 août dernier, à savoir le libre accès à l'ensemble des sites aux membres des CHSCT-AC : quelles mesures avez-vous prises et quand vont-elles s'appliquer ?

De même, PACO demeure bien pauvre d'informations, notamment dans la publication de la composition des CHSCT-AC travail et conjoint (votre arrêté du 12 mai 2015 et la réponse de l'UNSA du 9 juin 2015).

Par mail du 1er septembre dernier, et en réponse à la lettre intersyndicale du 27 août, vous nous signalez votre engagement à réaliser les meilleures conditions d'exercice du rôle des membres des CHSCT dans l'alerte et la prévention des risques professionnels, mais quel calendrier pour les 2 autres CHSCT de l'année 2015, au cours desquels vous vous êtes engagés à fournir notamment le rapport de la CEMCAS.

Pour tous ces arguments, monsieur le Président, l'UNSA ITEFA émet ses plus vives réserves sur les votes des points pour « avis »

En signe de solidarité avec nos collègues des DIRECCTE, qui vivent et/ou qui vont vivre de plein fouet la nouvelle vague de réforme en janvier prochain, nous vous demandons, monsieur le président, d'apporter dans les meilleurs délais, vos réponses par les plans d'action que vous vous êtes engagés à mettre en œuvre dans le cadre du baromètre social.

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention

o o
o